

COMMUNE DE BROQUIES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 2 août 2017

Présents : **10** Mr Jean-Luc CRASSOUS, Mr Claude REYNES, Mme Sylvie GENIEYS, Mr Bernard MARITAN,
Mr André GAVALDA, Mme Florence LAPLUME, Mr William RIBAUT , Mme Arlette RICARD, Mr Christian SERIN, Mr Stéphane QUERALT.

Représentés : **3** Mr René ALBOUY *par Mr Bernard MARITAN,*
Mr Loïc REYNES, *par Mr Claude REYNES*
Mr Jacques ANTONIN *par Mr Jean-Luc CRASSOUS*

Votants : **13**

Excusé : **1** Mr Gilbert TOULOUSE

-
Mr CRASSOUS, Président, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1. - **Approbation compte rendu**
2. - **Convention délégation compétence transport scolaire**
3. - **Déclassement domaine public**
4. - **Achat terrains**
5. - **Cadeau naissance**
6. - **Participation voirie communale**
7. - **Régie recettes**
8. - **DM**

Mme RICARD est désignée secrétaire de séance.

- **Approbation compte rendu**

Les membres présents sont invités à approuver le compte rendu de la séance du 29 juin dernier, dont un exemplaire a été précédemment adressé à titre individuel.
Il sera présenté pour signature aux absents lors de la prochaine séance.

- **Convention délégation compétence transport scolaire**

La loi NOTRe N°2015-991 du 7 août 2015 prévoit que la Région est compétente à compter du 1^{er} septembre prochain, pour l'organisation des services de transport scolaire.
Par délibération, la Région a délégué partiellement cette compétence au Département de l'Aveyron pour les 4 derniers mois de l'exercice 2017, de façon à permettre :

- d'organiser progressivement le transfert de la compétence à la Région ;
- d'organiser le transfert définitif des personnels des Départements à la Région,
- d'engager la définition d'une politique régionale en la matière, au travers notamment d'un travail d'harmonisation à l'échelle du territoire.

Le Département ayant délégué partiellement sa compétence à la commune de BROQUIES, la loi NOTRe prévoit que la Région succède au Département dans l'ensemble de ses droits et obligations. Les contrats signés précédemment entre les Départements et les communes sont automatiquement transférés à la Région et, pour ceux qui arrivent à échéance à compter de la date du transfert de la compétence, la Région doit assurer la continuité du cadre contractuel.

La commune doit signer 2 conventions de délégation de compétence d'organisation des transports avec la Région Occitanie.

Les circuits concernés sont :

- - Broquiès-Réquista : sans agrément financier,
- - Costrix-St-Affrique : avec agrément financier.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur la reconduction, à compter du 1^{er} septembre prochain, des conventions de délégation de compétence, en matière d'organisation des services de transport scolaire avec la Région.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0 Vote : 13

- Déclassement domaine public

Suite à la parution du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 29 juin 2017, trois administrés se sont présentés en mairie pour faire part de leur souhait d'acquérir une partie du domaine public.

La mission n'ayant pas encore été confiée au commissaire enquêteur, ces nouvelles demandes pourraient être rattachées au projet d'enquête publique :

- Mr PEYTOU Jean à Roubercau : partie du domaine public sis devant son garage et limitrophe à la parcelle C94,
- Mr MAUBERT Jean-Michel au Pérayrol : environ 15 m² du domaine public, limitrophe de la parcelle J18, pour création d'un appentis contre samaison.
- Mr et Mme COEURVEILLE Jean-Marie et Hélène : partie du domaine public sis entre leurs biens cadastrés E/1513 et E/1514,
- Mr et Mme COEURVEILLE Jean-Marie et Hélène : chemin rural limitrophe des parcelles E/1504- E/1505 et E/1506 leur appartenant.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ces demandes afin de les inclure à l'enquête publique prévue par délibération DE2017_26 du 29 juin 2017.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0 Vote : 13

- Achat terrains

Le bassin d'eau de Sermet créé au début des années 1980 par la Mairie, et son chemin d'accès, sont situés sur des terrains privés .

Sur proposition des propriétaires, la commune pourraient acquérir le terrain concerné par l'emprise du bassin et le chemin d'accès. Celui-ci en mauvais état, difficilement carrossable en hiver est nécessaire pour effectuer les contrôles réguliers de l'eau, et pourrait être aménagé par la commune. De plus, dans le cadre du schéma directeur en eau potable, quel que soit le choix de scénario effectué par la commune, le bassin sera toujours utilisé.

Il est proposé à l'assemblée d'acquérir le terrain d'emprise du bassin et le chemin d'accès (environ 500 m²) au prix défini avec les propriétaires soit 0,50 € le m².

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0 Vote : 13

- Cadeau naissance

Sébastien BOUSQUET, employé communal, est papa d'un petit AARON depuis le 19 juillet 2017.

Traditionnellement, un cadeau de naissance est offert aux employés.

L'assemblée se prononce pour offrir un cadeau pour une valeur maximale de 80 €.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0 Vote : 13

- Participation voirie communale

Par délibérations du Conseil Communautaire en date du 22 mai 2015 et du 18 février 2016, il a été convenu qu'une participation des communes soit versée à la Communauté de communes dans le cas de certains travaux de voirie (hors entretien).

Par délibération du 11 mai 2017, la Communauté de communes a décidé d'engager les travaux de voirie au Courbel avec participation de la commune dans le cadre du programme voirie 2017.

Une délibération concordante doit être prise entre la commune et la communauté de communes pour valider ces travaux et une convention définissant les modalités pratiques des participations sera signée.

Les travaux ont un coût de 3 865 € HT dont 1 932 € HT à charge pour la commune (50 %).

Ces travaux ne font pas partie de l'entretien de voirie pris en charge par la Communauté de communes mais portent sur un aménagement de voirie ; l'assemblée est donc invitée à se prononcer sur la participation financière à hauteur de 50 % du montant des travaux soit 1 932 € HT.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0 Vote : 13

- Régie recettes

Par délibération, la Mairie a créé une régie de recettes pour les photocopies, fax et l'a étendue aux jetons de chauffage de la salle polyvalente et aux dons de l'aire de camping-cars.

Le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est de 50 €.

Afin de laisser un peu plus d'amplitude aux régisseurs pour les dépôts, après délibération, il est proposé à l'assemblée de modifier ce montant et le porter à 200 €.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0 Vote : 13

- DM – Multi-Services

Suite à l'annulation des titres prononcée lors de la délibération n°2017-30, les crédits ouverts à l'article 673 sont insuffisants et doivent être réajustés :

673	Annulation titres	12 040,08 €
752	Revenus immeubles	-12 040,08 €

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0 Vote : 13

- DM – BROQUIES M14

Les crédits ouverts aux comptes suivants sont insuffisants et doivent être alimentés ou réajustés :

2313-258	Constructions - Aménagement restaurant	-29 000,00 €
----------	--	--------------

2041512	Bâtiments installations Voirie le Courbel	2000,00 €
2132-242	Immeubles rapport Travaux terrasse couverte traverse mairie	12 000,00 €
21534-232	Réseaux électrification Enfouissement / Sécurité Costrix -La Caze	15 000,00 €

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Vote : 13

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.